

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL EN
INFORMATIQUE**

L'An Deux Mille Vingt Cinq (2025) et le Onze (11) du mois de Juin, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur Principal en Informatique, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 90 du 10/02/2025.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur (Président)
Monsieur DAOUI Abdelhakim,	Chef du centre (membre)
Monsieur DJERBI Rachid,	Correcteur (membre)
Monsieur BENAI Mohamed Taher,	Correcteur (membre).

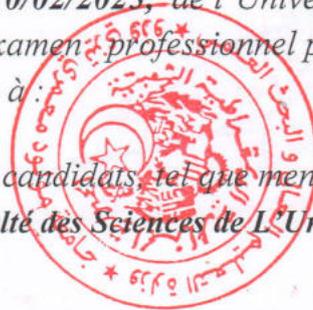
Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 90 du 10/02/2025, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur Principal en Informatique, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté des Sciences de L'Université M'Hamed BOUGARA de Boumerdès).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 poste ouvert).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.



Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

BOUKEZZOULA Faiza 16,44

-Liste d'attente :

LEBIK Malha épouse ZOUAOUI 15,56

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur DAOUI Abdelhakim	Monsieur DJERBI Rachid	Monsieur BENAI Mohamed Taher	Monsieur BOUDA Ahmed

Handwritten signatures and red circular stamps are present on the table. The stamp for the Chief of the center (DAOUI Abdelhakim) includes the text: "الجامعة التونسية" (Tunisian University), "كلية العلوم" (Faculty of Sciences), "عميد الكلية بالنيابة" (Dean of the Faculty in absence), "جامعة الزيتونة: داوي عبد الحكيم" (Zitouna University: Daoui Abdelhakim). The stamp for the Rector (BOUDA Ahmed) includes the text: "الجامعة التونسية" (Tunisian University), "مجلس الجامعة" (University Council), "مؤتمر 626" (626 Conference), "مجلس التعليم العالي" (Higher Education Council), "مجلس التعليم العالي بولاية تونس" (Higher Education Council of Tunisia), "الأستاذ: بودة أحمد" (Professor: Bouda Ahmed).

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.